



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 65652

## Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le bilan des mesures de la loi du 13 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République visant à assurer l'accueil et inclusion des élèves en situation de handicap. La loi a fixé pour objectif de permettre et d'améliorer l'accès des élèves en situation de handicap à une scolarité ordinaire. D'une part, plusieurs dispositions législatives ont précisé les objectifs et les modalités de cet accueil. Elles posent le principe de l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction, concernent la continuité du parcours de scolarisation des élèves en situation de handicap avec la conclusion de conventions entre les établissements et les services spécialisés, la formation des enseignants, l'évaluation des politiques publiques. D'autre part, une partie des 6 000 emplois nouvellement créés sur cinq ans (sur les 60 000) vise la scolarisation des élèves en situation de handicap. Elle souhaite connaître les mesures déjà mises en place et les effets qui ont pu être mesurés tant en termes d'accueil, que d'accompagnement, de réussite et de suivi des enfants en situation de handicap.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marietta Karamanli](#)

**Circonscription :** Sarthe (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65652

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 octobre 2014](#), page 8357

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)